

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à p	art : <u>20</u>	<u> </u>	210
Déposé le : _	26.05	.20	-
Scanné le : _			

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.
- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.
- **(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Pour la santé publique, traçons les denrées alimentaires livrées par e-commerce plutôt que les Vaudois !

Texte déposé

Si un secteur économique n'a pas souffert du Covid-19, c'est bien celui du e-commerce! Ce dernier semble même avoir pu financièrement profiter de la situation. Parmi les biens de consommation qui sont de plus en plus souvent commandés, puis livrés, par internet se trouvent les denrées alimentaires.

Aujourd'hui, dans notre canton, il est possible de se faire livrer des produits frais, des plats précuisinés et des repas prêts à être consommés après les avoir commandés par internet. Plusieurs entreprises se sont récemment spécialisées dans le retrait et la livraison de ces denrées alimentaires. Cette situation pose de nouvelles questions de responsabilités, notamment face à plusieurs types de risques, tels que les allergies, les déclarations de provenance, le respect de la chaîne du froid, les aliments avariés ou les risques sanitaires.

Ces différentes responsabilités peuvent varier en fonction des activités de l'entreprise car il y a celles qui sont au bénéfice d'une patente et qui sont autorisées à cuisiner, puis à livrer à domicile (à l'exemple bien connus des pizzas livrées à domicile), celles, sans aucune patente, qui ne font que livrer la commande au lieu déterminé par le client et, dans ce second cas, il faut encore distinguer celles qui limitent leurs partenariat à des entreprises patentées (restaurants établis, épiceries, etc.) et celles qui peuvent proposer des denrées issus d'une production privée (par exemple, un particulier qui cultive un potager et livre et fait livrer ses produits).

Et qu'en est-il de produits commandés à l'étranger et livrés en Suisse ? Quelles mesures peut-on pendre à ce sujet pour que les entreprises sises dans le canton de Vaud ne soient pas prétéritées par des services identiques situés dans des Etats tiers ?

Face au phénomène ascendant du e-commerce, le postulant souhaite :

- a) attirer l'attention du Conseil d'Etat sur le cas particulier du e-commerce des denrées alimentaires dans un souci de santé publique, de responsabilité commerciale et du Bien commun;
- b) inviter le Conseil d'Etat à étudier l'opportunité de légiférer pour que les Vaudois soient correctement et justement informés sur les denrées alimentaires qu'ils commandent et pour que les acteurs de la branche soient soumis à des règles et des responsabilités équitables, claires et transparentes ;
- c) que le Conseil d'Etat permette l'identification claire des responsabilités grâce au traçage des denrées alimentaires et ceci, tout particulièrement, en guise de prévention pour la santé publique.

Commentaire(s)	
	,
Conclusions	·
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)	
(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures	X
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures	positive
(c) prise en considération immédiate	
Nom et prénom de l'auteur :	Signature :
Karlen Dylan	
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :	Signature(s):
	·

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin .grandconseil@vd.ch

Political Direction

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Evéquoz Séverine
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard X	Favrod Pierre Alain X
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Baux Céline 🗡	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain X
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Cretegny Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriades Alexandre	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas X
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glayre Yann X
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe X	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

		The state of the s
Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Nicod Bernard	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves	Soldini Sacha X
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc X
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André X	Studer Léonard
Mahaim Raphaël	Petermann Olivier	Stürner Felix
Marion Axel	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Thuillard Jean-François X
Matter Claude	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Räss Etlenne	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Aliette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Richard Claire	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal
Misiego Céline	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric X
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre
•		